

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°24-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le treize juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15	<b>ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES :</b> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Jacqueline COURNEDE (pouvoir à Marie-Hélène FRANCOIS), Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Martine JUND Excusé : Sébastien MARTINEZ, Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS
présents : 13	
votants : 14	
<u>Date convocation</u> 02/06/2022	
<u>Date d'affichage</u> 03/06/2022	

### Objet : Subvention à l'association « Clé des champs »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Clé des Champs » a développé des services autour du temps scolaire sur les communes de Florentin, Aussac, Lagrave, Marssac et Terssac pour les services d'accueil péri et extra scolaires (CLAE, CLSH).

Ces communes ont souhaité confier à l'association une mission d'intérêt général. Pour 2022, la subvention à verser s'élève à 35 000 euros. Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce montant de 35 000 euros.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE à l'unanimité :**

- **D'adopter l'attribution de la subvention à l'association « Clé des Champs » pour un montant de 35 000 euros.**
- **Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours, au compte 6574.**

Le Maire,  
  
 Yves CHAPRON

